

**Séance extraordinaire du
20 juillet 2020**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard siège en séance extraordinaire ce 20 juillet 2020 par visioconférence. Sont présents Francis St-Pierre, maire, Yve Rouleau, David Leblanc, Simon Dubé, Vanessa Lepage-Leclerc et Francis Rodrigue, conseillers. Assiste aussi à la séance, par visioconférence, Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur le conseiller Jean-Denis Bernier est absent.

Tous les élus renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-07-90

SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

Considérant les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 22 juillet 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Considérant qu'un enregistrement audio de la séance sera disponible sur le site Web de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions. Aucune question n'a été reçue.

RÉS. 2020-07-91

ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a réalisé un Plan de développement durable en 2016;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a réalisé une étude *Projet SAUVÉR Québec 3 – Étude de faisabilité technique et étude de marché*;

Attendu que la résolution 2019-12-122 a été adoptée le 2 décembre 2019 par la Municipalité confirmant sa participation au projet TCité;

Attendu que la confirmation du financement du Fond municipal vert (FMV) a été reçue le 29 juin 2020;

Attendu que le conseil s'est engagé à contribuer pour un montant maximal estimé à 56 000 \$ pour sa participation au Projet TCité – Saint-Anaclet-de-Lessard;

Attendu que la participation financière de la Municipalité dans le Projet TCité proviendra du Fond réservé pour le développement, lequel provient des redevances éoliennes;

Attendu que le véhicule Hyundai Ioniq 2020 est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'autonomie, de disponibilité, de couleur, de prix et de compatibilité avec la plateforme qui sera utilisée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'acquérir le véhicule électrique Hyundai Ioniq 2020 au montant de 33 894 \$, taxes et subventions gouvernementales incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions. Monsieur le maire souligne le bon travail de monsieur Yve Rouleau dans le dossier du véhicule électrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale